

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 DÉCEMBRE 2016 à 20H30**

PRÉSENTS : GARNIER Monique, ROCHER Yves, FREMONT Jacqueline,
GUILLEMOT Véronique, SANVICENTE Frédérique, PAIMBLANC
Benjamin, BEAUVISAGE Bernadette, FORGEAS Jean-Pierre.

ABSENTS : MERIENNE Frédéric, DELILLE Véronique, RIVIERE Fabrice,
RENAULT Sylvie, EUVRIE Charles, BOYREAU Carole.

POUVOIR : RENAULT Sylvie à GARNIER Monique

SECRÉTAIRE : ROCHER Yves

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Le précédent compte rendu n'appelle pas d'observation et est approuvé à l'unanimité.

II) GARANTIE EMPRUNT PARTÉLIOS HABITAT

Dans le cadre de la construction de 4 logements dans le lotissement Val du Sémillon, par le bailleur social PARTELIOS HABITAT, ce dernier demande à la commune d'être garant de l'emprunt qu'il doit réaliser, afin de bénéficier d'un prêt PLUS (prêt locatif à usage social).

Le Conseil Municipal :

Vu le rapport établi par PARTELIOS HABITAT

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 56891 en annexe signé entre : ESH PARTELIOS HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

Délibère

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE VIMONT (14) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 470000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N° 56891 constitué de 1 ligne du Prêt,

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes

contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

III) BIBLIOTHEQUE

Le devenir de la bibliothèque a déjà été évoqué en réunion de Conseil Municipal.

Madame le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la fréquentation de la bibliothèque diminue, jusqu'à être insuffisante, au regard du budget qui lui était consacrée et du temps passé par les bénévoles, que Madame le Maire remercie très sincèrement. La perte du partenariat avec la BDP (bibliothèque départementale de prêts) est une cause mais également une conséquence du manque de lecteurs.

Beaucoup de lecteurs se rendent dans les bibliothèques de Moulton et d'Argences, dont l'offre de lecture est plus dense et attrayante.

De plus, la bibliothèque pourrait être transformée en salle communale (réunions, élections, mariages...) et avoir ainsi une plus grande utilité pour tous.

Madame le Maire propose donc la fermeture de la bibliothèque au 1^{er} janvier 2017.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition de fermeture
- décide que le matériel sera réutilisé au sein de la mairie (étagères, armoire..), que les livres seront proposés en priorités aux écoles et que le local sera réhabilité (peinture).

IV) DIVERS

- ↳ La Préfecture a transmis l'arrêté préfectoral en date du 7/11/2016 autorisant la SARL Centrale biogaz de Bellengreville à exploiter
- ↳ Caen Normandie Métropole: la commune a reçu le rapport (avis et conclusions) du commissaire enquêteur concernant la modification n°1 du SCoT (schéma de cohérence territoriale). Il est à disposition du public en mairie.
- ↳ Contrôle installations électriques et gaz : suite à la visite annuelle de la SOCOTEC, plusieurs remarques ont été faites.
Les travaux à engager pourront être effectués par les agents communaux ou nécessiteront l'intervention dans quelques cas d'entreprises

(demandes de devis auprès des entreprises Jouvin et Rivière) et de GRDF (modification ou changement d'une vanne, au niveau du poste de livraison).

- ↳ Ecole :
 - suite à la demande de l'inspection académique les effectifs pour la rentrée 2017 ont été communiqués, soient 156 élèves en élémentaire et 72 en maternelle, alors que la directrice en a annoncé 87. Un courrier demandant la révision des prévisions de l'académie, signé par les maires de Bellengreville et de Vimont a été adressé à l'académie.
 - En effet, avec 72 élèves, il est certain qu'il y aura fermeture de la 4^{ème} classe de maternelle.
 - madame le Maire et son 1^{er} adjoint sont invités, le 21/12/2016, par la mairie de Bellengreville, à une réunion de présentation du projet de construction d'une cantine et de rénovation de l'école maternelle.

- ↳ Petit bois (lotissement de la Madeleine): plusieurs riverains se sont plaints de la trop grande quantité de feuilles qui arrive dans leur jardin et de l'ombre faite par certains arbres. La commission travaux, lors de sa prochaine réunion, envisagera les solutions possibles pour remédier à ces désagréments.

- ↳ Assainissement collectif : le rapport d'activité 2015 du Clos Morant est à disposition pendant un mois à la mairie.

- ↳ Arrêt de bus : l'arrêt provisoire sur la RD 613 va devenir définitif. Un nouvel abri bus a été demandé à la société SMA en charge du mobilier urbain dans la commune.

- ↳ Arbre de Noël : le 17/12/2016 à partir de 16h30

- ↳ Vœux du Maire : le vendredi 13 janvier 2017 à 19h.

- ↳ Repas annuel de la commune : le dimanche 9 avril 2017

- ↳ Prochaine réunion du Conseil Municipal : sauf imprévu, la prochaine réunion se tiendra le lundi 16 janvier 2017.

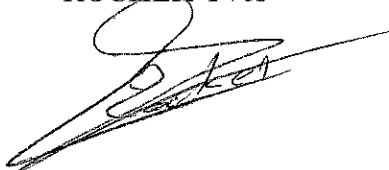
Séance levée à 21h30

Délibération du conseil municipal prise lors de la séance du 5 décembre 2016 :

N° 362016 Garantie emprunt Partélios Habitat

N° 37/2016 Bibliothèque

ROCHER Yves

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Yves Rocher', written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.